

Faits sanitaires avérés de la "crise-Covid" et propagande mensongère du gouvernement Français.

Les Faits incontestables.

1) Un **rapport officiel de l'ATIH** vient de sortir, début novembre, analysant l'impact des "patients Covid" sur le fonctionnement hospitalier en 2020. Surprise intense de l'ensemble des médias : ceux-ci n'ont représenté que **2 %** de l'ensemble des hospitalisations "tous services", et **5 %** des patients en réanimation. On est donc très loin du grand cinéma médiatique asséné tous les jours aux actualités de mars à juillet 2020. Il y a eu de toute évidence "**propagande mensongère et désinformation délibérée**" du gouvernement. (copie du rapport en annexe 3).

2) Si on analyse **les chiffres de l'INSEE** pour les dernières années, sur la mortalité globale mensuelle en France, on constate que le cumul à fin septembre était de : **-445.590** en 2019, **-469.100** en 2020, **-488.800** en 2021. (voir tableau en annexe 1)

Les conclusions évidentes sont les suivantes :

a) l'excédent 2020/2019 n'est que de **23.500** à fin septembre (**où sont les "50.000"** de la propagande officielle à fin juin, tendant vers les prétendus **100.000** en fin d'année ?),

b) l'excédent 2021/2020 est encore de **19.700**, alors qu'après une année "accidentelle" la majorité de l'excédent vient le plus souvent en déduction l'année suivante (voir après la canicule de 2003 sur le graphique INSEE en annexe 2). Ceci pose des questions sérieuses sur **l'efficacité douteuse** des faux vaXXins en cours d'injection, **voire sur leur nocivité** en termes d'atteinte à l'immunité naturelle des patients injectés.

Enfin d'innombrables sources et témoignages attestent de la malhonnêteté délibérée des annonces gouvernementales (célèbre fake-étude du Lancet en avril 2020), ainsi que de la **dissimulation délibérée** des effets secondaires, souvent graves, quelquefois mortels, des faux-vaXXins distribués. On ne sait d'ailleurs toujours pas, à ce jour, leur composition exacte.

Pascal Praud sur Cnews, a aujourd'hui l'honnêteté de publier ces témoignages tous les vendredis, ce qui lève partiellement la chape du mensonge.

3) **L'interdiction de soins** imposée par le gouvernement ("*domicile, doliprane, décès*"), est encore en vigueur à ce jour avec des contraintes, menaces, chantages, notamment des "Conseils des Ordres" du monde médical (médecins, infirmiers...). Ceci constitue **une première de l'histoire de l'humanité** dont l'illégitimité est évidente. **Comment peut-on interdire** à des médecins de soigner leurs patients en toute liberté et responsabilité ?

4) **La propagande mensongère continue** avec l'annonce des nouveaux variants, et leur nombre "catastrophique de nouveaux cas". Rappelons simplement que ces "cas" sont détectés avec des outils de tests (PCR) frauduleux, et volontairement mal utilisés (nombre de cycles d'analyse incorrect), et surtout qu'ils ne sont **NI malades, NI hospitalisés**. Sinon ce sont les chiffres de **réanimation et/ou de décès**, qui nous seraient répétés en boucle tous les jours. Et c'est seulement sur les prétendus "cas" qu'on prétend nous effrayer, pour nous **imposer des contraintes** dont l'absurdité, l'inutilité, la malhonnêteté sont de plus en plus évidentes ?

.../...

L'évidente "interdiction de parole", pratiquée ostensiblement par les médias collabos-complices, contre l'ensemble des scientifiques qui contestent et argumentent contre cette propagande est le dernier maillon de **ces preuves du crime organisé**. Que des **enfants et adolescents soient aussi victimes** aujourd'hui de ces décisions d'Etat les rend encore plus criminelles, abjectes et impardonnables.

5) **La Défenseure des Droits** a déjà attiré deux fois l'attention du gouvernement sur le caractère excessif des atteintes aux libertés qu'il nous impose. Son deuxième appel est paru sur son site officiel le 20 juillet dernier et alerte particulièrement sur les abus commis contre les salariés et les enfants :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2021/07/>

6) **La CNIL** elle-même en est à sa **quatrième demande de justificatifs** sanitaires sur les contraintes imposées, **sans aucune réponse** du gouvernement ou du parlement. Voir sur leur site internet :

<https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-son-quatrieme-avis-adresse-au-parlement-covid-19>

L'analyse brute de ces faits.

J'ai volontairement exclu de la liste de faits ci-dessus toutes les "interprétations d'études" (discutables à l'infini), dont certaines (gouvernementales) sont notoirement falsifiées, et les autres (contestataires) délibérément ignorées et critiquées par des individus en conflits d'intérêts notoires. Cette liste ne comprend donc que des **faits et chiffres de source dûment officielles** et non "interprétables", donc **indiscutables**.

Il ressort de ces faits avérés (le "minimum minimorum" des 18 mois écoulés), que personne ne peut sérieusement prétendre qu'ils ne ressortiraient globalement **que** d'une **incompétence** généralisée, d'une **terreur** paralysant nos dirigeants, voire d'une **réelle catastrophe** sanitaire (nombre de décès) d'une ampleur inédite. Les scientifiques honnêtes le démontrent tous.

Il semble d'ailleurs possible d'affirmer que nous avons glissé imperceptiblement d'un "état de droit démocratique" à un **totalitarisme** qui ne respecte même plus les règles de base de notre constitution.

La conclusion est simple : il ne reste comme **explications** des décisions abusives de nos dirigeants que la **corruption**, les **conflits d'intérêts** avec les profits du BigPharma, la **volonté délibérée** de ruiner l'économie pour **paralyser et soumettre la population** à un "nouvel ordre mondial" qui affiche maintenant ses projets au grand jour (Klaus Schwab, forum de Davos).

Cela s'appelle en bon français, pour des "dirigeants",

FORFAITURE et HAUTE TRAHISON.

Il est temps désormais d'appeler les choses par leur nom, et de mettre en accusation **des élus qui ne sont plus des dirigeants légitimes mais bel et bien des criminels de type mafieux**.

Le **nombre de victimes mondiales** (physiques, mentales, économiques, et **comprenant même des enfants**) de ce "crime-Covid" en fait indubitablement un **crime contre l'humanité** qui surpasse largement tous ceux qui ont précédé dans l'histoire.

Et toutes les collectivités publiques, élus de tous niveaux, instances administratives ou judiciaires, Conseils et Ordres officiels, instances privées, associatives, professionnelles (ainsi que tous leurs membres à titre personnel) qui se font aujourd'hui complices (sans aucune objection), de cette entreprise criminelle devront aussi en rendre compte devant le tribunal d'exception qui devient aujourd'hui une évidente nécessité et finira tôt ou tard par être mis en place.

.../...

ANNEXE 1

Lien vers la page INSEE (publique) des chiffres de décès au plan national :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001641603>

Copie de leurs chiffres avec cumul à fin septembre :

2021	Décembre			
2021	Novembre			
	Octobre			
2021	Septembre	49500	488800	
	Août	51600		
2021	Juillet	48700		
	Juin	46200		
2021	Mai	52600		
	Avril	57400		
2021	Mars	58700		
	Février	57300		
2021	Janvier	66800		
2020	Décembre	64295		
2020	Novembre	66237		
2020	Octobre	58197		
2020	Septembre p	47600	469100	
2020	Août p r	47900		
2020	Juillet p r	46000		
2020	Juin p r	45100		
2020	Mai p r	48000		
2020	Avril p r	65900		
2020	Mars p r	61900		
2020	Février p r	50400		
2020	Janvier p r	56300		
2019	Décembre r	53788	599408	
2019	Novembre r	50808	545620	
2019	Octobre r	49222	494812	
2019	Septembre r	45062	445590	
2019	Août r	45899		
2019	Juillet r	46877		
2019	Juin r	45315		

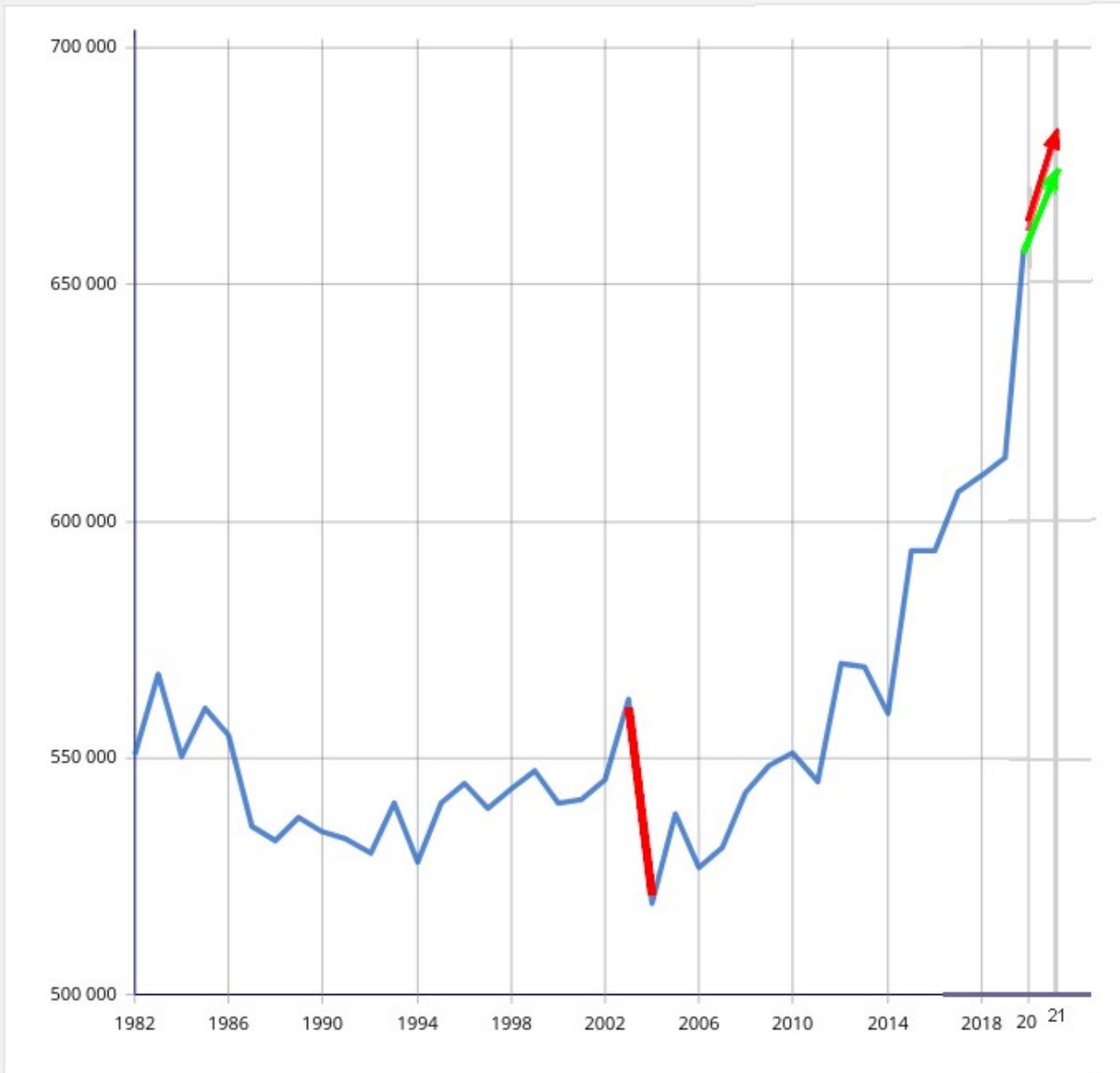
.../...

ANNEXE 2

Courbe des décès sur une autre page INSEE montrant la réduction de 2004 après la canicule de 2003, et **l'évolution actuelle malgré la vaXXination de près de 80 % de la population** (moyennant chantages criminels et contraintes illégitimes) :

- les courbes sont identiques **dans tous les pays** les plus vaXXinés,
- deux hypothèses possibles pour 2021 selon les **chiffres connus à fin septembre**.

Nombre de décès



Note : donnée 2020 provisoire et révisée arrêtée à fin février 2021.

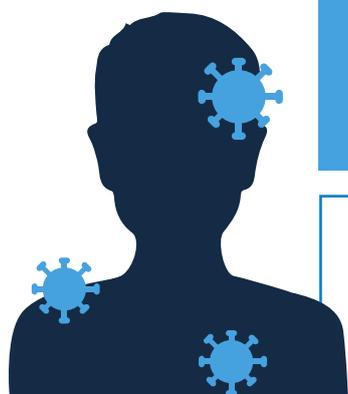
Lecture : en 2020, le nombre de décès est de 669 000.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

analyse de l'activité hospitalière 2020

COVID-19



Synthèse

Les prises en charge hospitalières de la COVID-19 en 2020

En 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie de COVID-19 a fortement impacté l'activité des établissements de santé. Les prises en charge hospitalières pour COVID-19 ont concerné les quatre champs hospitaliers :

- les prises en charge de pathologies aiguës et de courts séjours, dites MCO (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie),
- les hospitalisations à domicile (HAD),
- les soins de suite et de réadaptation (SSR),
- les soins de psychiatrie.

Cette synthèse a pour objet l'analyse des prises en charge hospitalières de la COVID-19, au sein des quatre champs hospitaliers, au cours de l'année 2020.

Sommaire

Combien de patients ont été hospitalisés pour COVID-19 ?	2
Quelle a été la chronologie des hospitalisations pour COVID-19 en 2020 ?	5
Quel a été le profil des patients hospitalisés pour COVID-19 ?	7
Quelles ont été les modalités de prise en charge hospitalière ?	12
Sources et méthodes	20
Annexe	21

Combien de patients ont été hospitalisés pour COVID-19 ?

218 000 patients hospitalisés en 2020 pour prise en charge de la COVID-19

Au cours de l'année 2020, 218 000 patients ont été hospitalisés pour prise en charge de la COVID-19 (Tableau 1). Les patients COVID représentent 2% de l'ensemble des patients hospitalisés au cours de l'année 2020, tous champs hospitaliers confondus (Figure 1). En moyenne, ces patients COVID ont été hospitalisés sur une durée de 18,2 journées au cours de l'année 2020. Ainsi, tous champs hospitaliers, les prises en charge de la COVID-19 ont représenté plus de 4 millions de journées d'hospitalisation.

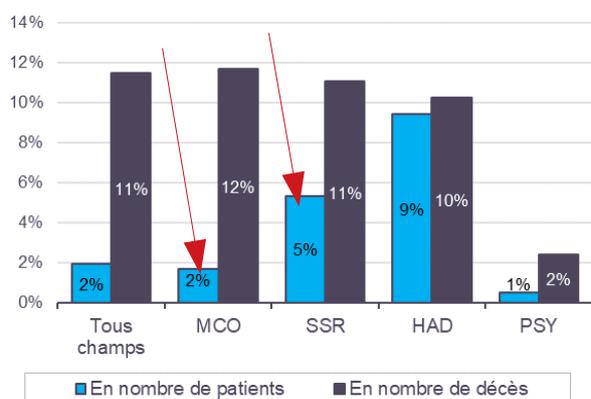
Un patient hospitalisé pour COVID-19 sur cinq est décédé au cours de son hospitalisation. Parmi l'ensemble des décès hospitaliers survenus au cours de l'année 2020, 11% ont concerné des patients COVID.

Tableau 1 : Nombre de patients hospitalisés pour COVID-19, de journées d'hospitalisation et de décès hospitaliers dans les différents champs sanitaires, année 2020

	Nombre de patients COVID hospitalisés	Nombres de journées d'hospitalisation pour COVID	Nombre moyen de journées d'hospitalisation pour COVID par patient	Nombre de décès hospitaliers	Taux de décès hospitaliers
MCO	185 863	2 489 030	13,2	36 101	19%
SSR	46 710	1 268 138	26,9	4 098	9%
HAD	14 473	209 799	14,5	3 888	27%
PSY	2 054	-	-	18	1%
Tous champs*	217 974	3 966 967	18,2	44 091	20%

* Le nombre de journées d'hospitalisation pour COVID n'étant pas connu en psychiatrie, les nombres de journées d'hospitalisation et nombres moyens de journées d'hospitalisation par patient n'intègrent pas le champ de la psychiatrie.

Figure 1 : Poids des patients COVID dans l'activité hospitalière, par champ et tous champs, en 2020



Près de 185 900 patients ont été hospitalisés pour COVID au sein d'un établissement MCO, soit 85% des patients hospitalisés pour COVID en 2020. En moyenne, les patients pris en charge en MCO pour COVID ont été hospitalisés 13,2 jours en service de courts séjours. A titre de comparaison, le nombre moyen de journées d'hospitalisation pour grippe² en 2019 s'élevait à 7,7 journées par patient. Par ailleurs, 36 100 patients COVID sont décédés en établissement MCO, ce qui représente 12% des décès survenus en établissements MCO au cours de l'année 2020.

Plus de 46 700 patients COVID ont été hospitalisés en SSR en 2020. Ainsi, un patient COVID hospitalisé en 2020 sur cinq a séjourné dans un établissement SSR. Les patients COVID représentent 5% de la patientèle SSR en 2020. Dans ces établissements, le nombre moyen de journées d'hospitalisation pour COVID en 2020 approche les 4 semaines par patient (27 journées d'hospitalisation pour COVID en

¹ La définition de la population d'étude est décrite dans la partie Sources et méthodes en page 20

² La méthode d'identification des hospitalisations MCO pour grippe est précisée dans la partie Sources et méthodes en page 20